



COOPERATIVE VILLAGE BERIKIVI



Réf 201//PCA/2025

Bujumbura le 30 octobre 2025

A Monsieur le Responsable du CTI
à BUJUMBURA

Objet : Suspension temporaire des cotisations

Monsieur le Responsable,

En vue de mettre en œuvre les recommandations de l'Assemblée Générale organisée à l'intention des membres de la Coopérative « **Village BERIKIVI** », j'ai l'honneur de solliciter la suspension temporaire des retenues mensuelles sur salaire des membres de la Coopérative « **Village BERIKIVI** ».

En effet, **monsieur le Responsable** la mesure a été prise par les coopérateurs lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 24 octobre 2025 et ces derniers ont demandé qu'elle entre en vigueur à partir du 1^{er} Novembre 2025.

Veuillez agréer **monsieur le Responsable**, l'assurance de ma très haute considération.

LE PRESIDENT DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION

NYIGABA Phenias

C.P.L.A

-Comité de Surveillance

ABujumbura

